



L'Equipe Mobile d'Appui Médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMA) :

L'Equipe Mobile d'Appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap s'inscrit dans une démarche globale d'évolution du secteur médico-social, présentée dans la circulaire du 14 Juin 2019.

Elle est composée d'établissements et/ou services médico-sociaux partenaires.

Objectifs de l'EMA :

- ◆ Renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant aux établissements scolaires et auprès des professionnels de la communauté éducative, les expertises et ressources existantes au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS).
- ◆ Sécuriser le parcours des élèves et constituer un soutien mobilisable pour les professionnels qui sollicitent ce dispositif.
- ◆ Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap reconnu ou non au regard notamment du déploiement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL).

Qui peut solliciter l'EMA ?

Les professionnels des établissements scolaires : personnel de direction, enseignant, CPE, AESH, infirmière scolaire, psychologue, ATSEM...peuvent solliciter l'EMA en s'adressant directement une des coordinatrices.

Missions proposées :

Conseiller et participer à des actions de sensibilisation auprès des professionnels liés à l'environnement scolaire au sens large, pour favoriser l'accueil des élèves en situation de handicap.

Apporter appui et conseil à un établissement scolaire, en cas de difficulté avec un élève présentant des besoins éducatifs particuliers, qu'il bénéficie ou non d'un AESH (Accompagnement d'élève en situation de Handicap).

Aider les différents acteurs de la « communauté éducative » à gérer une situation complexe.

Cette équipe mobile n'a pas vocation à intervenir directement auprès des élèves.

De plus, son domaine d'intervention peut consister en l'apport d'éléments d'information et d'analyse pour l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Les moyens :

L'EMA s'appuie sur les ressources à activer auprès des partenaires des ESMS qui, de par les compétences spécifiques des différents professionnels, pourront intervenir, au travers de plans d'actions proposés, auprès des multiples acteurs de la communauté éducative.

Des professionnels des équipes pluridisciplinaires, exerçant au sein des ESMS, pourront être sollicités, ainsi que des libéraux.

Ainsi, la complémentarité des partenaires permet de prendre en compte la diversité des situations de handicap, sur tout le département.

Les principaux partenaires associés :

- ◆ L'Éducation Nationale
- ◆ L'ARS
- ◆ La MDPH
- ◆ Les ESMS
- ◆ Le secteur sanitaire
- ◆ La justice
- ◆ Le Conseil Départemental : Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Protection Maternelle et Infantile (PMI), CAMSP, Club de prévention, Assistante sociale de secteur
- ◆ Les acteurs des collectivités municipales et territoriales
- ◆ Les dispositifs PCPE-PTA

Modalités de fonctionnement de l'EMA :

Un comité d'experts se réunit pour l'étude des demandes et la proposition de plans d'actions. Il est constitué de :

Mmes Vincent Pauline & Garcia Nadège, coordinatrices éducatrices spécialisées, SESSAD-APF France Handicap.

Mme Didier Cécile, coordinatrice enseignante, SESSAD-APF France Handicap.

Mme Reneuve Anaïs, coordinatrice psychologue, SESSAD-APF France Handicap.

Mme Falandry Clémence, psychologue clinicienne, chargée de mission gestion des élèves à conduite troublée, ASH-DSDEN 24.

Mme Pages Emilie, conseillère pédagogique circonscription de l'Ecole Inclusive



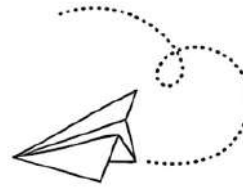
Impulsé par l'ARS, en étroite collaboration avec l'Education Nationale, le Département de la Dordogne met en œuvre ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

APF France-handicap est porteur du projet, représentée par Mme Lapeyre Marilyne, Directrice du Pôle Enfance / Adultes de Dordogne.



A ce jour, les partenaires associés au projet sont :

- ◆ UGECAM Aquitaine
- ◆ AOL de Périgueux
- ◆ Fondation de l'Isle
- ◆ APAJH Dordogne
- ◆ Centre d'Ailhaud Castelet
- ◆ APEI
- ◆ Les Papillons blancs
- ◆ ARI-Le Relais
- ◆ CAMSP
- ◆ ADSEA 24
- ◆ Fondation de Selves
- ◆ Association Althéa



CONTACTS

✉ ema24@apf.asso.fr

@ <https://apffh-poleenfanceadultes24.fr/ema-24/>

👤 **Coordinatrices EMA :**

Pauline VINCENT : 07.85.00.39.88

Cécile DIDIER : 07.89.37.36.44

Anaïs RENEUVE : 06.08.04.11.72

Nadège GARCIA

👤 **Directrice porteur du projet, APF France-handicap**
Marilyne LAPEYRE



**Equipe Mobile d'Appui
Médico-social pour
la scolarisation des enfants
en situation de handicap**

EMA 24